

**2. Question de Monsieur Emin ÖZKARA, conseiller communal, du 5 février 2018 --  
Vraag van de heer Emin ÖZKARA, gemeenteraadslid, van 5 februari 2018.**

*Les avancées réalisées en faveur de l'inclusion des personnes handicapées.*

Au cours des dernières années, la façon d'aborder la question du handicap a beaucoup évolué. Ainsi, on ne parle plus, aujourd'hui, de « personnes handicapées » mais, plus adéquatement de personnes « porteuses d'un handicap », ce qui permet de bien faire la distinction entre la personne et le handicap qui l'affecte.<sup>1</sup> L'Union européenne parle quant à elle dans ses communiqués de personnes en situation de handicap.

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées<sup>2</sup> est le premier instrument international juridiquement contraignant qui établit des normes minimales en ce qui concerne les droits des personnes handicapées<sup>3</sup>. Cette Convention a été ratifiée par la Belgique en 2009. L'Union européenne et les États membres qui sont Parties à la Convention des Nations unies se sont engagés à respecter et à protéger les droits des personnes handicapées tels qu'ils sont énoncés dans la Convention<sup>4</sup>. Les principaux éléments de la Convention se retrouvent d'ailleurs dans la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées<sup>5</sup>.

Les entités fédérées, dont les communes font partie, ont aussi ratifié cette Convention qui, en son Article 9, insiste sur l'**Accessibilité** en ces termes :

**« Afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, les États Parties prennent des mesures appropriées pour leur assurer, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales »<sup>6</sup>.**

L'appareil législatif garantissant les droits des personnes porteuses d'un handicap existe, malheureusement, les personnes porteuses d'un handicap se heurtent encore à trop d'obstacles pour exercer pleinement leur droits<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> <http://diversities.brussels/fr/node/74>, consulté le 14 décembre 2017.

<sup>2</sup> <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>, consulté le 14 décembre 2017.

<sup>3</sup> *Idem.*

<sup>4</sup> <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1138&langId=fr>, consulté le 14 décembre 2017.

<sup>5</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/ALL/?uri=CELEX:52010DC0636>, consulté le 14 décembre 2017.

<sup>6</sup> <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>, consulté le 23 janvier 2018.

<sup>7</sup> E. BL., "*Les handicapés, oubliés des politiques belges*", Le Soir du mercredi 23 août 2017, pages 1 à 3.

---

Question écrite du conseiller communal Emin Özkara  
concernant le non-renouvellement de l'appel à partenariat d'ACTIRIS « Accompagnement de Publics Spécifiques » et l'inclusion des  
personnes souffrant d'un handicap

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

## QUESTIONS ÉCRITES 2018 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2018

1. En ce qui concerne l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap dans notre commune, un plan d'action au niveau communal a-t-il été dégagé ? Si oui, puis-je en obtenir une copie ?
2. En ce qui concerne les actions de collaboration, la commune a-t-elle lancé un débat ou une collaboration active avec des organisations ou groupes de personnes handicapées, des associations et entreprises œuvrant pour l'amélioration du quotidien des personnes handicapées, les institutions européennes, des universités,... ? Si oui, qui précisément ? Notre commune est-elle membre de groupes de travail en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap ? Si oui, depuis quand et quelles sont les thématiques, actions, réalisations et recommandations de ces groupes de travail ?
3. En ce qui concerne l'accessibilité, depuis 2016, quels sont précisément les projets et les thématiques sur lesquels notre commune travaille afin de faciliter l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap.
  - a. Quelles sont les actions concrètes qui ont découlées de ces travaux ?
  - b. Quels sont les projets d'aménagements qui ont découlés de ces travaux ?
  - c. Tous les départements et services de l'administration communale sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap ?
  - d. Les services de l'administration communale et les bâtiments communaux disposent-ils tous et à chaque étage d'au moins une toilette accessible et adaptée aux personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap (notamment d'un handicap visuel) ? Ces toilettes sont-elles actuellement toutes fonctionnelles ? Le chemin pour atteindre ces toilettes est-il indiqué sur les plans et murs des bâtiments de manière à permettre à une personne souffrant d'un handicap (notamment d'un handicap visuel) de trouver son chemin et de s'orienter de manière autonome dans les bâtiments jusqu'aux toilettes ?

### Réponse

#### **1. En ce qui concerne l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap dans notre commune, un plan d'action au niveau communal a-t-il été dégagé ? Si oui, puis-je en obtenir une copie ?**

A ce jour, un plan d'action en bonne et due forme n'a pas encore été engagé. Cependant, plusieurs jalons ont déjà été posés en vue de rendre Schaerbeek plus inclusive :

- L'adhésion à la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée par la Collège des Bourgmestre et Echevins le 19/03/2013 a formalisé la volonté de faire de Schaerbeek une commune inclusive.

La commune s'est engagée à prendre des dispositions pour concrétiser les prescriptions énoncées dans cette charte. 15 domaines d'actions ont été identifiés. Ils permettront de renforcer les initiatives déjà prises en matière d'autonomie et d'intégration des personnes porteuses de handicap dans les domaines suivants :

- Egalités des chances
  - Sensibilisation
  - Organes de consultation
  - Accueil enfants en situation de handicap
  - Services et informations
  - Logement
  - Accessibilité des nouvelles constructions et rénovations
  - Parking
- L'adhésion à cette charte a permis à Schaerbeek de poser sa **candidature au label Handicity**. Le dossier a été déposé le 15 juin 2017. La visite de terrain a eu lieu le 10 janvier 2018. Le résultat de la candidature est attendu pour fin mars 2018.
  - L'engagement, à temps plein, en mai 2017 d'une **Coordinatrice des politiques du handicap**. Elle assure de manière transversale la prise en compte des spécificités des personnes en situation de handicap dans toutes les politiques menées par la commune.

## QUESTIONS ÉCRITES 2018 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2018

Les principales missions, qui lui ont été assignées, ont été définies comme suit :

- Initier des réflexions sur les processus et les procédures afin d'améliorer le traitement des demandes émanant des personnes en situation de handicap.
  - Initier des réflexions sur les améliorations pouvant être apportées aux espaces publics afin de garantir un accès amélioré aux personnes en situation de handicap.
  - Proposer et coordonner des actions de sensibilisation de la population.
  - Identifier les besoins de soutien personnalisé aux personnes en situation de handicap et coordonner ces politiques dans le cadre d'un continuum de prestations.
  - Garantir la qualité des services rendus par la commune et les amplifier par la recherche et la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs actifs dans le secteur.
- L'engagement d'un **manager « Genre et Diversité »** au sein du service des Ressources humaines. Il veille à la dimension de la diversité comprise au sens large (femmes, origines socioculturelles, personnes handicapées,...) lors de l'engagement de personnel, le recrutement, la formation, le suivi de carrière. Cet engagement vise une politique **plus proactive** en matière de diversité en général et de « **handistreaming** » en particulier.

**2. En ce qui concerne les actions de collaboration, la commune a-t-elle lancé un débat ou une collaboration active avec des organisations ou groupes de personnes handicapées, des associations et entreprises œuvrant pour l'amélioration du quotidien des personnes handicapées, les institutions européennes, des universités,... ? Si oui, qui précisément ? Notre commune est-elle membre de groupes de travail en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap ? Si oui, depuis quand et quelles sont les thématiques, actions, réalisations et recommandations de ces groupes de travail ?**

De nombreuses collaborations avec des institutions, des associations et des experts dans le domaine du handicap ont été tissées afin d'acquérir une meilleure connaissance du terrain et de ses besoins et créer davantage de synergies entre les associations œuvrant dans le champ du handicap. Cette collaboration est entretenue par de fréquentes rencontres sur le terrain ou lors d'évènements afin de garantir un maximum de consultation du public concerné

- La « **Commission consultative pour la politique des personnes handicapées** » (CCPPH).

La commune de Schaerbeek a mis en place en 1997 la « Commission consultative de la politique des personnes handicapées » (dénommée depuis « Commission consultative pour la politique des personnes handicapées »). Cette Commission est composée de particuliers (personnes handicapées, parents de personnes handicapées,...) et de représentants d'associations de personnes handicapées et est présidée par l'Échevin en charge de la politique des personnes handicapées. L'objectif de cette Commission est de faire des propositions visant à favoriser le développement d'une politique globale pour les personnes handicapées (accessibilité des lieux publics, mobilité, loisirs, intégration sociale,...)

Comme stipulé dans le Règlement de la Commission, un renouvellement de sa composition a été entériné le 25/09/2013 par le Conseil communal. D'autre part, le nombre maximum de ses membres est passé de 20 à 25 à cette date. La Commission compte actuellement 25 membres auxquels s'ajoutent un nombre importants d'invités à chaque réunion. Depuis les dernières élections communales d'octobre 2012, la Commission se réunit, en moyenne, trois fois par an.

Des rencontres **inter CCPPH** permettent l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre communes bruxelloises. Elles viennent enrichir la réflexion sur l'organisation des élections et l'accessibilité des commerces et permettent de s'inspirer mutuellement des initiatives prises par les autres communes.

Une personne en situation de handicap, membre de la CCPPH, participe depuis 2014 au Conseil de développement de la lecture (organe de concertation obligatoire) créé en mai 2013 au sein des Bibliothèques communales francophones.

- **Des collaborations avec des experts dans le domaine du handicap** qui nous permettent de mener à bien, en concertation, les différents projets d'inclusion.
  - Des bureaux de conseils en accessibilité : Altingo, Pass-muraille, Plain-Pied, ...
  - Des associations d'usagers et mouvements : afrahm, Inclusion, Altéo,...

## QUESTIONS ÉCRITES 2018 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2018

- Les organismes régionaux : Phare, Cabinet de la ministre bruxelloise en charge de la personne handicapée, Brulocalis.
- Bruxelles Pouvoirs locaux qui a mis en place, pour la première fois depuis juin 2017, une formation au concept d'Handistreaming à laquelle l'agent chargé de la coordination des politiques du handicap participe.
- De nombreuses structures associatives schaarbeekoises, telles au RéCi, L'Escale, Citeco, JST,...

Afin d'apporter une aide concrète aux associations schaarbeekoises œuvrant dans le domaine du soutien aux personnes en situation de handicap, la Commune s'est dotée d'une enveloppe budgétaire destinée à les soutenir. Chaque année, depuis 2015, ces structures sont invitées à présenter un dossier de demande de subside pour des projets améliorant la vie quotidienne des personnes handicapées.

- **Des actions visant l'inclusion**

Sur base des priorités et des recommandations initiées par le CCPPH, les groupes de réflexion, les rencontres avec les experts et les associations actives sur le terrain les actions suivantes ont été mises en place :

**Mise en place de formations de sensibilisation pour différents publics**

Différentes formations et actions de sensibilisation ont déjà eu lieu.

- Formation, « **Démystification des handicaps** », dispensé par l'ASBL spécialisée Passe-Muraille, a été organisée à l'attention du **personnel de l'ASBL paracommunale « Aide aux Familles de Schaerbeek »** en mars et mai 2014.
- Cette formation a été renouvelée en avril 2016 à l'intention du **personnel d'accueil, des huissiers, des membres du personnel de la Maison des Femmes et des bibliothèques communales**. Celui-ci était alors également organisée en collaboration avec Passe-Muraille et avait pour objectif d'accueillir les personnes handicapées dans les meilleures conditions possibles.
- Une session de **sensibilisation à l'accueil des personnes présentant un handicap mental** a été organisée le 26/05/2014 par l'asbl AFrAHM (Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux) dans le cadre de sa campagne d'Education permanente sur « l'accessibilité des administrations communales pour les personnes porteuses d'un handicap mental ».
- La **Fête des Familles**, organisée chaque année depuis 2015, permet de toucher une grande part de la population et de **sensibiliser les citoyens à la question du handicap**. Cet événement est l'occasion pour toutes les familles de profiter d'une foule d'activités en tous genres, l'accent étant mis sur l'accessibilité de toutes les activités aux personnes porteuses de handicap. **Sensibilisation, inclusion et intégration** sont les mot-clés de ce rendez-vous festif. Le Complexe sportif Terdelt, 100 pourcent accessible pour l'occasion, abrite durant cet événement une multitude d'activités sportives, ainsi qu'une zone spécialement dédiée aux enfants.
- Une action de **sensibilisation au handicap** dans les **écoles communales primaires** de Schaerbeek s'organise. Elle sera dispensée par l'ASBL Almagic dans trois écoles francophones et néerlandophones communales. En vue d'étendre cette sensibilisation à **l'enseignement secondaire schaarbeekois**, un dossier d'appel à projet a été rentré auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une action en 2018-2019.

**Dans les crèches et infrastructures de d'accueil de la petite enfance**

Toutes les nouvelles crèches et infrastructures de pré-gardiennat veillent à mettre en place un accès aisé pour les personnes à mobilité réduite. Les crèches veillent à assurer adapté aux enfants porteurs d'un handicap. De nombreuses expériences d'accueil ont déjà eues lieu des crèches.

**Dans les écoles**

Plusieurs élèves présentant un handicap, des troubles du développement ou encore des problèmes de santé, sont ou ont été intégrés dans différents établissements de l'enseignement ordinaire primaire et secondaire. Récemment, des travaux ont été entamés, en collaboration avec Cap48, dans l'Institut Frans Fischer en vue d'installer d'améliorer l'accessibilité des lieux.

## QUESTIONS ÉCRITES 2018 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2018

L'organisation de l'enseignement spécialisé a été revue, tant au niveau de l'infrastructure que de la répartition des élèves pour permettre un meilleur encadrement des enfants à besoins spécifiques. De manière générale, les nouveaux bâtiments scolaires sont conçus en respectant le critère d'accessibilité du RRU.

### **Dans les activités parascolaires**

En matière d'offre parascolaire, toutes les activités ayant lieu après l'école et qui touchent à la remédiation, aux ateliers de devoirs, etc., sont ouvertes aux enfants porteurs de handicap.

Plus spécifiquement, la commune soutient financièrement l'asbl RCE (Réseau Coordination Enfance) et travaille régulièrement avec elle pour permettre aux enfants handicapés d'être accompagnés par un moniteur supplémentaire qui veille au bon déroulement du stage.

### **En matière d'emploi au sein de la Commune**

Actuellement, le Service Ressources Humaines est en pleine réflexion quant à l'amélioration de ces procédures en matière d'engagement de personnes en situation de handicap et de leur accompagnement dans l'emploi.

### **3. En ce qui concerne l'accessibilité, depuis 2016, quels ont précisément les projets et les thématiques sur lesquels notre commune travaille afin de faciliter l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap.**

- L'amélioration de l'accessibilité des voiries.
- L'application concernant l'engagement des personnes handicapées dans les administrations.
- L'amélioration de l'accessibilité aux infrastructures.
- La participation de tous (Handisport, activités scolaires et parascolaires).
- L'amélioration de l'accueil du citoyen dans ses démarches auprès de la Commune.

#### **a. Quelles sont les actions concrètes qui ont découlées de ces travaux ?**

- Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).
- L'engagement d'un manager Genre et diversité.
- Sensibilisation des architectes au RRU.
- L'octroi de doubles chèques sport pour les enfants handicapés. Des activités adaptées au sein des bibliothèques.
- La sensibilisation du personnel à l'accueil de tout citoyen.

#### **b. Quels sont les projets d'aménagement qui ont découlés de ces travaux ?**

- La mise en accessibilité progressive des voiries. Le service voirie est un des services les plus sensibilisé à la question de l'accessibilité des axes de mobilité. Il reste encore beaucoup de travail du fait que le PAVE est un projet qui s'inscrit sur du très long terme et que les aménagements ne peuvent se faire que petit à petit.
- L'amélioration de l'accessibilité de la bibliothèque Sésame. Récemment, l'asbl Plain-Pied, spécialiste en accessibilité, a effectué un audit de la Bibliothèque Sésame dans le but d'évaluer l'accessibilité du site. Ce premier audit est un projet pilote qui permet d'évaluer ce qui pourrait être fait dans toute une série d'autres bâtiments communaux (installations de mains-courante, de plots d'éveil à la vigilance, conception efficace de w.c. PMR, bandes contrastées sur les portes vitrées,...).
- L'aménagement de l'ascenseur et de l'entrée de l'école n°1 et de l'Institut Frans Fischer.
- L'installation de rampes d'accès (ex. : Cannelle, restaurant social du Parc Reine Verte).
- Amélioration des places de parking réservées devant l'Hôtel communal.

## QUESTIONS ÉCRITES 2018 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2018

- Un cadastre des opportunités d'amélioration, d'extension et de développement de l'ensemble des équipements ludiques et sportifs de proximité sur l'espace public schaarbeekois est en cours de réalisation. Celui-ci a été élaboré en concertation avec les citoyens et veillera à l'accessibilité des lieux en tenant compte par-là de la demande formulée par les citoyens.
- L'accessibilité des évènements : une collaboration se met en place avec Almagic pour rendre plusieurs évènements accessibles.

N.B. : Faisant face à une demande importante d'aide pour les transports, Schaerbeek a pu mettre en place le système des Chèques-taxis en octobre 2018. Ce service est coordonné par l'asbl Aides aux Familles de Schaerbeek.

### **c. Tous les départements et services de l'administration communale sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

L'Hôtel communal de Schaerbeek étant classé, il n'est pas évident d'y mettre en place des adaptations au bénéfice des personnes à mobilité réduite. Comme expliqué plus haut, le personnel d'accueil des bâtiments communaux a reçu une formation à l'accueil de personnes en situation de handicap, qui a été très bien reçue. Les panneaux signalétiques au sein de la maison communale ont été rénovés, et sont maintenant rédigés dans des caractères plus grands et sur un fond mieux contrasté, tout en étant dotés de symboles plus explicites qu'auparavant. La compréhension est donc plus aisée pour un public malvoyant ou ne sachant pas lire. Des places de stationnement pour personnes handicapées sont réservées à proximité immédiate de la maison communale, du côté de l'entrée adaptée aux PMR.

Une entrée adaptée aux PMR (de plain-pied, avec du personnel pouvant aider les personnes à entrer) est disponible, car le perron de la maison communale comporte de nombreuses marches.

Des chaises roulantes sont disponibles à l'accueil, pour le cas où une personne ne peut pas marcher dans l'administration. Un agent (par exemple gardien de la paix) peut accompagner la personne dans ses déplacements au sein de la maison communale.

Le personnel d'accueil à la maison communale est formé pour venir en aide aux personnes rencontrant un problème pour se déplacer dans le bâtiment.  
Les ascenseurs de la maison communale disposent de plaquettes rédigées en braille, pour orienter les personnes aveugles.

Les guichets ont été adaptés pour permettre la mise à hauteur des équipements à hauteur des personnes en chaise ou de petite taille.

Une adresse e-mail spécifique ([handicap@schaerbeek.irisnet.be](mailto:handicap@schaerbeek.irisnet.be)), reliée au Service Solidarité compétent pour la politique des personnes handicapées, a été créée en juillet 2013 en vue de recevoir toute demande citoyenne relative à cette thématique.

Le guichet d'accueil destiné aux PMR à la maison communale sera bientôt rénové (cf. Plan GRC), et la rénovation vise à la meilleure accessibilité possible : guichet à hauteur de chaise roulante, possibilité de réaliser la plupart des démarches depuis ce guichet (pour ne pas devoir pénétrer dans la maison communale, qui est grande, très animée et bruyante, comporte des dénivellés, etc.).

### **d. Les services de l'administration communale et les bâtiments communaux disposent-ils tous et à chaque étage d'au moins une toilette accessible et adaptée aux personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap (notamment d'un handicap visuel) ? Ces toilettes sont-elles actuellement toutes fonctionnelles ? Le chemin pour atteindre ces toilettes est-il indiqué sur les plans et murs des bâtiments de manière à permettre à une personne souffrant d'un handicap (notamment d'un handicap visuel) de trouver son chemin et de s'orienter de manière autonome dans les bâtiments jusqu'aux toilettes.**

Cette dernière question est très importante et souligne un manquement certain pour un besoin de base qui a longtemps été négligé. Il n'y a pas encore eu de plan global pour faire un état des lieux de la situation. Actuellement, concernant les bâtiments de l'administration, l'Hôtel

## QUESTIONS ÉCRITES 2018 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2018

communal dispose d'une toilette adaptée et accessible. Il est en de même au CTR et dans le bâtiment de la rue Vifquin. Dans les autres infrastructures communales, les bâtiments les plus récents sont dotés de toilettes PMR. Pour les bâtiments plus anciens, des aménagements sont en cours, notamment chez Cannelle, à la Maison des Arts ou au cimetière communal. Dans le cadre des rénovations et des nouvelles constructions, la problématique est désormais prise en compte de manière beaucoup plus rigoureuse et systématique.

Par rapport au handicap visuel, nous devons reconnaître qu'il n'existe pas de cheminement spécifique ou d'indication en braille permettant de s'orienter.